



# Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) PERISCOLAIRE GRANDVILLIERS



## NOTE D'INFORMATIONS AUX PARENTS

Chers Parents,

Nous vous informons que la commune de Grandvilliers prendra en charge les participations complémentaires **POUR TOUS LES ENFANTS SCOLARISES SUR GRANDVILLIERS** pour les **accueils périscolaires suivants :**

- Le matin avant la classe : accueil à l'école Warabiot ;
- Le soir après la classe : prise en charge des enfants à l'école et accueil au Centre Social.

La tarification aux familles s'effectuera sur la base du tarif horaire en complément du goûter (le soir).

Pour rappel, il est indispensable d'inscrire votre enfant auprès du service animation ([animation@csrgrandvilliers.fr](mailto:animation@csrgrandvilliers.fr)) **au moins 48 heures à l'avance et avec le règlement**. Les tableaux d'inscriptions sont disponibles à l'accueil du centre social, aux accueils périscolaires et/ou sur [www.centresocial-grandvilliers.fr](http://www.centresocial-grandvilliers.fr)

Cordialement,

Le Maire de Grandvilliers, Monsieur Jacques Larcher

Le Président du Centre Social Rural, Monsieur Guy Masson

## ATTENTION NOUVELLES TARIFICATIONS

LES ACCUEILS	Nouvelle tarification 2019-2020	
Garderie matin et soir	Forfait matin et soir	2 € par accueil (ex: pour un accueil matin et soir avec goûter = 4,60 €)
Accueils de Loisirs périscolaires	Barème 1 de la Caf de l'Oise	plafonnement des ressources à 5000 € (ex: le calcul de la tarification d'une famille avec plus de 5000 € de ressources mensuelles s'effectuera sur la base de 5000 €)
Accueils de Loisirs Mercredi	demi-journée (4 heures) selon barème 1	
Accueils de Loisirs vacances	journée (8 heures) selon barème 1	
Votre commune signe une convention avec le Centre Social Rural pour la prise en charge de 16 € par journée enfant (base de 8 heures) et de 2 € complémentaire par accueil en garderie		
<p><b>⚠ ⚠ Dans le cas où votre commune ne conventionne pas avec le centre social, les compléments suivants vous seront demandés:</b></p> <p><b>8,50 € par enfant et par journée en accueil de loisirs (base de 8 heures, soit + 1,06 € par heure)</b></p> <p><b>2 € par enfant et par forfait garderie (soit 4 € par accueil en garderie)</b></p>		
Renseignez vous auprès de votre commune et du centre social pour savoir si votre commune est signataire de la convention		

Contactez le service animation pour connaître votre tarification...

[animation@csrgrandvilliers.fr](mailto:animation@csrgrandvilliers.fr) / 03.44.46.50.30

Les documents d'inscriptions sont à votre disposition à l'accueil du centre social ainsi que sur notre site internet [www.centresocial-grandvilliers.fr](http://www.centresocial-grandvilliers.fr)